



Nouveau Programme AVOT OUBANIM

Parachat Vayétsé

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants



1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique



? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés



1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

PARACHA

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- 🔍 les indices précédés d'une bulle
- 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

Chapitre 29, versets 14 à 29

Cette semaine, la Torah nous parle du mariage de Ya'acov Avinou. Elle nous raconte que Ya'acov Avinou a été reçu pendant un mois chez Lavan, où il a travaillé en tant que berger. Lavan a constaté que Ya'acov était un bon berger, et qu'il amenait la Brakha dans tous ses biens. Il lui a donc proposé de rester plus longtemps, et de choisir le salaire qu'il voudrait en compensation de son travail. Ya'acov, qui avait remarqué que Ra'hel (une des filles de Lavan) était une grande Tsadéket, a proposé à Lavan de travailler sept ans pour pouvoir se marier avec elle. Ya'acov a donné plusieurs précisions à ce sujet (comme nous le voyons au verset 18, assez étonnant). Il a dit à Lavan : "Je suis prêt à travailler pour Ra'hel, ta fille, la plus jeune" (en hébreu : "Ra'hel Bitékha Hakétana").

? Pourquoi n'a-t-il pas simplement dit : "Je suis prêt à travailler sept ans pour Ra'hel" ?

Rachi explique que Ya'acov avait remarqué le **caractère rusé de Lavan**. Et il s'est dit : "Si je lui dis simplement "Ra'hel", il me donnera une fille quelconque qui porte ce prénom. Si j'ajoute "ta fille", il échangera les prénoms de ses deux filles entre elles et me donnera Léa, en me disant que c'est elle qui s'appelle Ra'hel."

📖 C'est pourquoi Ya'acov a dit "Ra'hel, ta fille, la plus jeune", persuadé qu'ainsi, Lavan n'allait pas le rouler. Il a travaillé sept ans, mais ensuite, Lavan lui a donné Léa au

Suite en page 2



PARACHA SUITE

lieu de Ra'hel, et le lendemain, Ya'acov a exprimé son mécontentement à Lavan, en lui demandant : **"Pourquoi m'as-tu trompé ?"**.

? Comment Lavan a-t-il pu justifier cette tromperie ?

Il a dit, de manière très cynique : **"Je ne t'ai pas du tout trompé !** Bien sûr que je te donnerai Ra'hel ! Mais il est hors de question que je te donne la petite avant la grande ! Donc je te donne d'abord la grande !".

? Comment Lavan a-t-il "démontré son honnêteté" ?

Il a dit à Yaacov : "Les sept ans où tu as travaillé sont valables. Terminons, par conséquent, la semaine des Chéva'

Brakhot de Léa, et tu auras Ra'hel tout de suite après. Tu n'auras pas Léa gratuitement ; tu travailleras sept ans pour elle. Mais je ne vais pas te faire attendre sept ans pour te donner Ra'hel. Tu l'auras dans une semaine."

Et c'est ce qu'il s'est passé : après la semaine de Chéva' Brakhot, Ya'acov Avinou s'est marié avec Ra'hel, et il a travaillé encore sept ans pour Lavan, pour "payer" le fait d'avoir eu Léa.

Malgré son gros mensonge, Lavan a essayé de faire croire qu'il était un homme honnête. Après cette tromperie, **il a encore menti de nombreuses fois à Ya'acov** (notamment en changeant cent fois son contrat de travail), tout en continuant à faire croire qu'il était droit et honnête.

Choul'han 'Aroukh, chapitre 676, paragraphes 1 et 2

HALAKHA

A l'approche de 'Hanouka, nous continuons à étudier les lois concernant cette fête.

? Combien de Brakhot (bénédictions) dit-on lors de l'allumage des bougies de 'Hanouka ?

Bravo ! **Trois Brakhot le premier jour, et deux Brakhot les jours suivants.**

? Quelle est la Brakha qu'on ne fait que le premier jour ?

Bravo ! La **Brakha de Chéhé'héyanou**, dans laquelle nous remercions Hachem de nous avoir fait arriver à 'Hanouka.

? Si on a oublié de dire la Brakha de Chéhé'héyanou le premier soir, peut-on se rattraper ?

Le Choul'han 'Aroukh dit que celui qui a oublié de dire la Brakha de Chéhé'héyanou le premier soir **pourra la dire le deuxième soir**, ou lorsqu'il s'en souviendra.

? Que veut-il dire par "ou lorsqu'il s'en souviendra" ?

Il ne veut pas dire "lorsqu'il s'en souviendra au milieu de la nuit ou dans la journée du lendemain", mais "lorsqu'il s'en souviendra **au moment d'un autre allumage**".

? Si on n'a pas du tout dit la Brakha de Chéhé'héyanou et qu'on s'en souvient seulement lors de l'allumage du huitième jour, peut-on encore la faire à ce moment-là ?

Oui, car c'est encore 'Hanouka.

? Si, même lors de l'allumage du huitième jour, on a oublié de dire la Brakha de Chéhé'héyanou et qu'on s'en souvient après, ou le lendemain dans la journée, peut-on encore la dire à ce moment-là ?

Le Cha'ar Hatsioun dit qu'on pourrait dire la Brakha de Chéhé'héyanou **tout au long de la journée** ; mais il a été institué de la réciter lors de l'allumage.

Cependant, si, même lors du huitième allumage, une personne a oublié de dire la Brakha de Chéhé'héyanou et qu'elle s'en rappelle après (dans la soirée, ou le lendemain lorsque c'est encore 'Hanouka), il est probable qu'on lui permette de la réciter alors. Car sinon, elle n'aura plus l'occasion de dire cette Brakha pour cette année. Le Cha'ar Hatsioun, à la petite lettre Guimel, a trouvé un Méiri qui va dans ce sens. Mais le Cha'ar Hatsioun termine toutefois par les mots "Tsarikh 'lyoune" (c'est-à-dire qu'il faut encore réfléchir avant de trancher définitivement cette loi ainsi).

? Quelle est la deuxième Brakha que nous disons lors de l'allumage des bougies de 'Hanouka ?

Bravo ! La Brakha de **"Ché'assa Nissim Laavoténou"**, dans laquelle nous remercions Hachem de nous avoir fait des miracles.

? Pourquoi dit-on cette Brakha tous les soirs de 'Hanouka, et pas seulement le premier ?

Le Michna Beroura explique qu'à l'époque de l'histoire de 'Hanouka, les Juifs **découvraient qu'il y avait encore de l'huile**. C'est pourquoi nous devons remercier chaque soir Hachem pour ce miracle.





MICHNA

Le Choul'han 'Aroukh dit que toutes les huiles et toutes les mèches peuvent être utilisées pour allumer les bougies de 'Hanouka. Même des huiles qui ne pénétrèrent pas bien dans la mèche, ou des mèches qui n'absorbent pas correctement l'huile. Il est permis d'utiliser même de telles huiles ou mèches pour les bougies de 'Hanouka, car, dès le moment où celles-ci ont été allumées, la Mitsva a été accomplie, même si, finalement, les bougies se sont éteintes car l'huile ou la mèche n'étaient pas d'assez bonne qualité. Nous allons maintenant parler de la Michna de Chabbath qui nous dit qu'à l'inverse, pour les bougies de Chabbath, il faut faire très attention à utiliser des bonnes mèches et des bonnes huiles. La Michna nous cite une série de mèches puis d'huiles que nous ne pouvons pas utiliser pour les bougies de Chabbath : des mèches trop épaisses ou pas assez perméables (c'est-à-dire qu'elles n'absorbent pas bien l'huile), des huiles qui, parce qu'elles sont trop épaisses, par exemple, ne pénétrèrent pas bien dans les mèches.

? Pourquoi ne peut-on pas utiliser tout cela pour les bougies de Chabbath (alors que, pour celles de 'Hanouka, c'est permis) ?

Le Barténoura explique que **si les bougies de Chabbath n'éclairent pas bien, on risque de toucher pendant Chabbath à l'huile et aux mèches, pour essayer d'obtenir un meilleur éclairage**, ou on risque carrément de vouloir les éteindre, et donc prendre le repas dans l'obscurité (ce qui n'est pas une bonne chose, puisque Rachi explique qu'une Sé'ouda n'est considérée comme une véritable Sé'ouda que si l'éclairage est suffisamment fort au point qu'on ait l'impression qu'il fait jour).

📖 Le Tana Kama (le Rav dont l'opinion est mentionnée en premier dans la Michna) interdit d'utiliser le 'Hélèv (la graisse animale) comme huile pour les bougies de Chabbath. Puis, la Michna cite l'opinion de Na'houm Hamadi, selon laquelle si le 'Hélèv a été cuit, il peut être utilisé comme huile pour les

bougies de Chabbath. La Michna termine avec l'opinion des 'Hakhamim, selon laquelle le 'Hélèv, qu'il soit cru ou cuit, ne peut pas être utilisé pour des bougies de Chabbath.

? En quoi la troisième opinion est-elle différente de la première ?

La Guémara explique que la différence est que, selon l'une de ces **deux opinions**, si, après avoir fait cuire la graisse, on y mélange une autre huile, cette graisse peut être utilisée pour les bougies de Chabbath, alors que, selon l'autre opinion, la graisse ne pourra pas être utilisée pour cela, même dans ce cas.

📖 La Guémara n'indique pas clairement laquelle des deux opinions permet d'utiliser la graisse cuite mélangée à une autre huile, et laquelle l'interdit. Quoi qu'il en soit, la Halakha est comme la troisième opinion (celle des 'Hakhamim, qui dit qu'on ne peut pas utiliser de graisse animale pour les bougies de Chabbath, qu'elle soit crue ou cuite).

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Dans ce verset, le roi Chlomo déclare : **“Le moqueur cherche la connaissance, et il ne la trouve pas. Et l'intelligent pourra forcément accéder à des niveaux de connaissance élevés.”**

? Qui est ce moqueur dont parle le verset ?

Le Malbim explique qu'il s'agit d'une **personne qui se moque des connaissances basiques** qui, à ses yeux, sont ennuyantes et pas attirantes. Elle ne veut pas les apprendre, cela l'ennuie. Elle ne voudrait apprendre que des choses d'un très haut niveau ; des choses passionnantes et nouvelles. Le roi Chlomo l'avertit qu'elle ne pourra pas sauter les étapes. Sans commencer par la base, **on ne peut pas arriver au haut niveau**. Les apprentissages basiques (en hébreu, la 'Hokhma) mènent aux connaissances les plus élevées (en hébreu, le Da'at). Celui qui refuse d'apprendre la 'Hokhma ne peut pas arriver au Da'at.

📖 Par contre, l'intelligent, qui a su avoir la modestie d'apprendre les connaissances de base, pourra arriver aux connaissances plus élevées, car l'approfondissement se fait sur la base des connaissances basiques.

Celui qui se moque de ces dernières aura beaucoup de mal à aller plus loin dans la connaissance, le jour où il aura décidé d'avancer ; car s'étant moqué de la base pendant

des années, il n'a donc plus, à présent, sur quoi s'appuyer pour progresser. Et au fond, lorsqu'il s'est moqué des choses simples en disant qu'elles sont trop simples pour qu'il ait besoin de les apprendre, c'est parce qu'il ne les comprenait pas réellement, car s'il les avait comprises, il aurait accepté de les apprendre. Le Rabag dit que lorsqu'après avoir gâché son enfance et sa jeunesse à dénigrer tous les apprentissages, le moqueur voudra finalement apprendre, ce sera très difficile pour lui... Le Evèn Ezra dit que lorsqu'une personne a passé une partie de sa vie à se moquer et à dénigrer, elle aura du mal à apprendre la sagesse. Par contre, **l'intelligent, qui a régulièrement travaillé, pourra facilement apprendre des choses d'un niveau très élevé**. Et le Métsoudat David explique : car il a déjà pris l'habitude d'apprendre, de réviser, de travailler, et cela lui permet de continuellement progresser. Le moqueur, par contre, s'écroulera à chaque difficulté, et il passera son temps à changer d'objectif, au lieu d'essayer d'en atteindre un. Ce verset nous montre donc l'importance de se mettre le plus tôt possible à apprendre, à réviser, et à trouver des techniques pour y arriver. Ainsi, lorsqu'il faudra accéder à des connaissances plus élevées, on y arrivera plus facilement, car on s'y sera préparé.



NÉVIIM PROPHÈTES

Cette semaine, les Ashkénazes et les Séfarades ne lisent pas tout à fait la même Haftara. Mais les deux Haftarot sont tirées du livre de Hoché'a, sauf que les Séfarades commencent dès le verset 7 du chapitre 11, alors que les Ashkénazes commencent au verset 13 du chapitre 12. Et la Haftara se termine par le célèbre texte que nous avons déjà lu le Chabbath précédant Kippour : la Haftara de Chouva Israël.

La Haftara de cette semaine est appelée "Véami Télouim" par les Séfarades, et "Vayivra'h Ya'acov" par les Ashkénazes. Le passage de "Vayivra'h Ya'acov" étant commun aux deux Haftarot de ce Chabbath (celle des Séfarades et celle des Ashkénazes), c'est plutôt ce passage que nous allons commenter aujourd'hui.

Dans les versets qui précèdent notre Haftara, le peuple juif avait déclaré : "Je me suis enrichi, car j'ai trouvé la force nécessaire pour accumuler ma richesse ; et ce n'est pas Hachem qui m'a enrichi !".

A cela, Hachem répond : "Dois-je vous rappeler le moment où Ya'acov s'est enfui devant 'Essav et est arrivé chez Lavan ? Il a travaillé sept ans pour avoir Ra'hel, mais il a eu Léa. Alors, il a travaillé sept autres années pour avoir Ra'hel. Tout cela à cause de sa grande pauvreté lorsqu'il est arrivé chez Lavan. Et pourtant, lorsqu'il est reparti de chez ce dernier, il était immensément riche... A-t-il déclaré que c'est grâce à lui ? Alors, comment vous, pouvez-vous déclarer que c'est par votre force, et pas grâce à Moi, que vous vous êtes enrichi ? En plus, j'entends que vous vous moquez de Mes prophètes. Vous les tournez en dérision. Avez-vous oublié que c'est par l'intermédiaire d'un prophète que Je vous ai fait sortir d'Égypte ?".

? De quel prophète s'agit-il ?

Il s'agit de **Moché Rabbénou**.

Le texte continue en disant : "Et par un prophète, vous avez été gardé tout au long du chemin."

? De quel prophète s'agit-il ?

Il s'agit de Moché Rabbénou qui, **pendant quarante ans**, a guidé le peuple juif dans le désert, en soumettant tous les différents problèmes à Hachem.

Ce qui est sous-entendu dans tous ces rappels, c'est : "Comment pouvez-vous prétendre que votre destin est entre vos mains et qu'il ne dépend pas des fautes que vous faites ? Comme si Hachem ne regardait pas avec précision ce que l'homme fait ! N'avez-vous toujours pas compris que tout ce qui arrive dépend toujours de Moi, et est toujours fonction de vos actes, même les plus minimes ?".

"Encore une fois, Ephraïm (c'est-à-dire, ici, le peuple juif) a mis en colère Hachem en se rebellant contre Lui, et en méprisant tous les différents prophètes qu'Il leur envoie tout au long de l'Histoire. Ephraïm a mis en colère Hachem par des actes horribles ! Il a répandu le sang innocent ! Mais Hachem reversera ce sang sur lui et vengera toutes Ses victimes innocentes ! Ephraïm a blasphémé Hachem, en fabriquant de nouveau des veaux d'or ! Hachem fera aussi payer toutes ces mauvaises actions !". C'est sur ce ton que la Haftara se termine, jusqu'à arriver à la fameuse conclusion que nous avons déjà lue à Kippour, où Hoché'a finit par crier : "Israël, il est encore temps de faire Téhouva ! Faites une Téhouva totale, et revenez vers Hachem !". Le dernier verset rappelle que celui qui est sage comprend toutes ces choses-là, et voit combien les chemins d'Hachem sont droits et justes. Les Tsadikim y marchent, et les fauteurs y trébuchent.

Que la lecture de cette Haftara puisse éveiller dans le cœur de chaque Juif un élan d'amour pour se rapprocher d'Hachem, avant la venue du Machia'h, très prochainement ! Amen.

CHMIRAT HALACHONE en histoire

Rech Lakich nous enseigne : "Quiconque émet des propos médisants accroît ses fautes jusqu'au Ciel." (Talmud Bavli, Arakhin 15b)

RÉPONSE DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

Réouven ne peut pas dire à Gad que Chimon ne prie pas à la synagogue en semaine. Il est interdit de dénigrer son prochain en rapportant une faute qu'il a commise envers D.ieu, même si cela est avéré.



SEMAINE CETTE

Réouven discute avec Gad : "C'est dommage quand même que Chimon n'ait pas fait la Mitsva de Chiloua'h Hakèn, il en avait l'occasion."



A toi !

Réouven a-t-il le droit de tenir ce propos ?



HISTOIRE

Dans la Paracha de Vayétsé, nous voyons que Lavan a plusieurs fois trompé Ya'acov Avinou. L'histoire que nous allons raconter illustre, à l'inverse, l'honnêteté de deux juifs :

Dans la ville de Tunis, il y avait un homme riche et particulièrement généreux. Il donnait beaucoup de Tsédaka, et prêtait surtout de l'argent à des gens pour qu'ils puissent gagner leur vie eux-mêmes, sans avoir besoin de recevoir de Tsédaka.

Un jour, un juif vint chez lui pour lui demander de lui prêter de l'argent, afin qu'il puisse ouvrir un commerce et gagner sa vie ainsi. Le riche accepta et lui fit signer un acte de prêt lui demandant de rembourser la somme dans les douze mois.

L'homme ouvrit son magasin, mais celui-ci ne marcha pas, et il dut, par conséquent, le fermer pas longtemps après. Lorsqu'il retourna chez l'homme riche pour lui raconter son histoire et lui dire qu'il ne pouvait pas le rembourser, celui-ci lui dit : "Tu es un homme honnête. Je vais essayer de te recommander à l'une de mes connaissances." Il parla de lui à l'un de ses amis, qui l'employa dans son magasin. Grâce à Dieu, cette fois-ci, il gagnait chaque mois un bon salaire ; et au bout de quelques mois, il put ainsi rembourser la somme du prêt.

Il alla, tout heureux, chez l'homme riche pour le rembourser. Et, en voyant sa joie, l'homme riche fut aussi très heureux. Mais lorsqu'il chercha dans son tiroir l'acte de prêt (qui datait maintenant de plusieurs années), il ne le trouva pas... Il refusa par conséquent de recevoir l'argent, en se disant que peut-être la somme lui avait déjà été remboursée une première fois et qu'il ne s'en rappelait plus... Mais l'homme le supplia d'accepter cet argent, qu'il avait si difficilement économisé...

Devant son insistance, l'homme riche accepta, mais quelques jours plus tard, il tomba malade et quitta ce monde. Toute la ville était consternée par cette disparition subite. Il y eut un

grand enterrement, et beaucoup de pleurs... Après les sept jours de deuil, les enfants de l'homme riche firent de l'ordre dans les papiers de leur père, et ils retrouvèrent le fameux acte de prêt, qui datait de plusieurs années. Ils allèrent donc réclamer l'argent au débiteur, mais celui-ci leur dit : "Je l'ai déjà remboursé !", et leur raconta toute l'histoire. Les enfants répondirent : "Nous voudrions bien vous croire. Mais que dites-vous de ce papier ? N'est-ce pas vous qui l'avez signé ?".

Ils allèrent ensemble chez un Rav, pour qu'il décide si l'homme devait rembourser l'argent. Le Rav écouta l'homme et les enfants, puis leur demanda de revenir le lendemain.

Le lendemain, il dit aux enfants : "Il est vrai que vous avez le droit de réclamer l'argent à cet homme, puisque vous possédez l'acte de prêt. Cependant, je sens sa sincérité. Êtes-vous donc prêts à renoncer au remboursement ?". Mais les enfants ne voyaient aucune raison d'y renoncer, car, selon eux, leur père n'avait jamais gardé l'acte de prêt d'un prêt déjà remboursé...

Le Rav leur demanda encore une fois de revenir le lendemain, et lorsqu'ils revinrent, le Rav demanda à examiner l'acte de prêt. Lorsqu'il le déplaça, il constata, étonné, qu'il était déchiré. Pourtant, tout le monde avait vu la veille ce papier entier ; et, entre temps, aucun des enfants ne l'avait déchiré...

Le Rav dit alors aux enfants : "Votre père était un grand Tsadik ; et jamais il n'aurait accepté de se faire rembourser une deuxième fois une dette déjà remboursée. C'est lui qui, du ciel, a déchiré ce papier. Il n'y a pas d'autre façon d'expliquer cette déchirure... Acceptez-vous ma vision des choses ?".

Les enfants ont accepté. Et ainsi, cette belle histoire s'est terminée.

Question

Mme Levi a inscrit son fils à l'école et, après moins d'un mois, malheureusement, son fils tombe malade et elle doit le retirer de l'école. Le mois d'après, la directrice voit que la scolarité du petit n'est pas rentrée, elle appelle donc la mère pour avoir des explications, et Mme Levi lui dit qu'étant donné que son fils n'est plus à l'école, il n'y a aucune raison qu'elle

continue de payer ! Mais la directrice prétend que, puisque l'inscription à l'école inclut un engagement sur l'année, le fait que son fils soit tombé malade ne la dispense pas de remplir son engagement !

GUEMARA



Mme Levi doit-elle payer la scolarité du reste de l'année ou non ?

A toi !

Guémara Baba Métsia m.-p.77b: "Amar Rava 'Haï Man..." (le deuxième).

- Roch alinéa 3: "Passak Rabbénou Yoël".
- Choul'han 'Aroukh ('Hochen Michpat) chap. 334, alinéa 4.

RÉPONSE

La Guémara nous parle du cas d'un homme qui a employé quelqu'un pour puiser de l'eau au fleuve et que le fleuve a séché. Rava tranche que si ce n'est pas un fleuve qui a tendance à sécher, l'employeur est dispensé de payer, malgré son engagement, car cela est un événement tout à fait inattendu et imprévisible. De là, Rabbénou Yoël

apprend qu'il en sera de même pour quelqu'un qui loue les services d'un professeur pour son fils et que, pour des raisons médicales, l'enfant n'est plus en mesure de recevoir les cours, le père sera exempté de paiement. Le Choul'han 'Aroukh tranchant comme Rabbénou Yoël, Mme Levi n'aura pas besoin de payer le reste de la scolarité.



Devant l'engouement des communautés nous vous proposons un

PACKAGE COMMUNAUTAIRE



20 FEUILLETS

Avot Oubanim Torah-Box / semaine



20 CADEAUX

pour récompenser les enfants / semaine

Au prix
exceptionnel de **70 €/MOIS**

Renseignements:

☎ 01 77 50 22 31 - 📞 00972584280953 - ✉ avotoubanim@torah-box.com

GRANDE TOMBOLA 1 TIRAGE PAR MOIS

DÈS DIMANCHE,

EN REPONDANT AU QUIZZ SUR

WWW.TORAH-BOX.COM/GO/QUIZZ

TENTEZ DE GAGNER

UN HOVERBOARD OU UN APPAREIL PHOTO



Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la Publication : David Choukroun | Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'h'anan Moche Smietanski, Alexandre Roseblum

Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 584 28 09 53 ✉ avotoubanim@torah-box.com